



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°69-2019-006

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2019

# Sommaire

## **69\_Achat coopératif des Hôpitaux Publics**

69-2019-01-01-001 - 2019-144 à 2019-150 Admissions adhérents bénéficiaires UniHA (7 pages)

Page 3

## **69\_Préf\_Préfecture du Rhône**

69-2019-01-18-031 - AP portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saone (10 pages)

Page 11

## **Direction départementale des territoires du Rhône**

69-2019-01-09-012 - Arrêté préfectoral portant approbation du dossier préliminaire de sécurité (DPS) relatif au projet « Aménagement du carrefour de la Boutasse à Bron » (3 pages)

Page 22

# 69\_Achat coopératif des Hôpitaux Publics

69-2019-01-01-001

2019-144 à 2019-150 Admissions adhérents bénéficiaires  
UniHA

*Admission nouveaux adhérents bénéficiaires UniHA*

Le Président

## Décision n° 2019 - 144

### Admission de la Blanchisserie Inter Hospitalière Ouest Hérault (BIHOH) à la qualité d'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire de la Blanchisserie Inter Hospitalière Ouest Hérault (BIHOH) par courrier en date du 10 décembre 2018,

#### Article premier :

La Blanchisserie Inter Hospitalière Ouest Hérault (BIHOH) est admise à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

A compter de cette date, elle peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi et règlements.

La Blanchisserie Inter Hospitalière Ouest Hérault (BIHOH) reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.  
Elle souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

#### Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> janvier 2019



Charles Guépratte

Le Président

## Décision n° 2019 - 145

### Admission du GCS Santalys (Blanchisserie) à la qualité d'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du GCS Santalys par courrier en date du 30 novembre 2018,

#### Article premier :

Le GCS Santalys est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi et règlements.

Le GCS Santalys reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

#### Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> janvier 2019



Charles Guépratte

Le Président

## Décision n° 2019 - 146

### Admission du GHT Saône et Loire - Bresse - Morvan en tant qu'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du CH de Chalon sur Saône, établissement support du GHT « Saône et Loire - Bresse - Morvan », pour ses besoins propres et ceux des établissements partie dudit GHT par courrier en date du 12 novembre 2018,

#### Article premier :

Le GHT « Saône et Loire - Bresse - Morvan » représenté par l'établissement support le CH Chalon sur Saône est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit au recours à la centrale d'achat UniHA dans les conditions prévues par la loi et règlements. Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

Peuvent aussi bénéficier des marchés UniHA et adhérer aux groupements de commandes les établissements dont la liste est :

GHT « Saône et Loire - Bresse - Morvan » :  
Etablissement support : CH Chalon sur Saône  
Etablissements partie :

- CH Montceau les Mines
- CH Autun
- CHS Sevrey
- CH Chagny
- CH La Guiche
- CH Toulon sur Arroux
- CH Bresse Louhannaise

Le CH Chalon sur Saône établissement support du GHT reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

## Le Président

**Article deux :**

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long, sweeping horizontal line that ends in a small upward curve.

**Charles Guépratte**

## Décision n° 2019 - 148

### Admission du CH Saint-Denis (93) à la qualité d'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du CH Saint-Denis par courrier en date du 26 décembre 2018,

#### Article premier :

Le CH Saint-Denis est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi et règlements.

Le CH Saint-Denis reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

#### Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> janvier 2019



Charles Guépratte

Le Président

## Décision n° 2019 - 149

### Admission du CH Hôtel Dieu HSTV de Pont-l'Abbé à la qualité d'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du CH Hôtel Dieu HSTV de Pont-l'Abbé par courrier en date du 2 janvier 2019,

#### Article premier :

Le CH Hôtel Dieu HSTV de Pont-l'Abbé est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 1er janvier 2019.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi et règlements.

Le CH Hôtel Dieu HSTV de Pont-l'Abbé reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.  
Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

#### Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 2 janvier 2019



Charles Guépratte

Le Président

## Décision n° 2019 - 150

### Admission du CH Auch à la qualité d'adhérent bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2017, notamment son article VI paragraphe 1, relatif à l'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission à la qualité d'adhérent bénéficiaire du CH d'Auch par courrier en date du 8 janvier 2019,

#### Article premier :

Le CH d'Auch est admis à la qualité d'adhérent bénéficiaire à compter du 8 janvier 2019.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi et règlements.

Le CH d'Auch reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité d'adhérent bénéficiaire.

#### Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 8 janvier 2019



Charles Guépratte

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2019-01-18-031

AP portant nomination des membres des commissions de  
contrôle des listes électorales dans les communes de  
l'arrondissement de Villefranche-sur-Saone

*AP portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales -  
Arrondissement Villefranche s/Saône*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Sous-Préfecture de Villefranche-sur-Saône  
Bureau de la réglementation et des sécurités

Affaire suivie par F. Roussillon / J. Navarro  
Tél. : 04 74 62 66 66 16 ou 21  
Courriel : [sp-elections@rhone.gouv.fr](mailto:sp-elections@rhone.gouv.fr)

Villefranche-sur-Saône, le 18 janvier 2019

**ARRÊTE n° SPV-BRS-69-2019-01-18-  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
dans les communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône**

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône  
Officier de la légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu les propositions des maires des communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

Vu les désignations des représentants par le président du Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône,

Vu les désignations des représentants par le président du Tribunal de Grande Instance de Lyon ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables conformément aux dispositions de l'article L.18.III et L.19.1 du code électoral ;

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Les membres des commissions de contrôle pour les communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône sont nommés, jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal, ainsi qu'il figure dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° SPV-BRS-69-2018-08-07-00 du 7 août 2018 portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives pour les communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône sont abrogées.

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône et les maires des communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône,

Signé :

Pierre CASTOLDI

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal		Délégué de l'administration		Délégués du TGI	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
AFFOIX		DELORME Didier	PILON Céline	DURDILLY Jean-François		DECOLLONGE Sylviane	
AIGUEPERSE		VOUILLON Jeanine	MONTARDE Daniel	MICHEL Bernard	MICHEL René	MATRAY Raymonde	DESPERRIER Michèle
ALIX		LIENGE Muriel	MONNET Laurent	DEBOURG Anne-Marie		FAVERIAL Joselyne	
AMBIÉRIEUX		DELAS Patrick	PATIN Franck	GOUNIN Christèle		HAKKOUJ Brigitte	CLERC Isabelle
AMPLEPUS	Amplepus, toujours plus loin	CHAMPALLE Jocelyne	GUILLOT Jean-Marc				
		PETIT Jeanne	DAMAIS André				
		PIERREFEU Michel	LAFFAY Christian				
		GIRARD Emmanuel	CERNICHIARO Pascalé				
ANCY	Amplepus bleu marine	VOYANT Serge	GOUTTENNOIR Corinne				
		BARBERET Nicolas		CHERMET Roger		VULPAT Jean-Paul	
ANSE	Anse toujours	CRONIMUND Jean-Charles		RUEZ Noëlle		BRUCHON Alain	COLAS Henry
L'ARBRESLE	L'Arbresle 2014, ensemble, plus loin	MALHOMME Nadine	DUVINAGE Dominique				
		BORAO Eric	GROSS Jean-Claude				
		CLAIRET Aline	SEYTIER Mariène				
		SERRE Nathalie	BROUTIER Daniel				
LES ARDILLATS	J'aime L'Arbresle	MAZUY Hervé	BOUSSANDEL Sarah				
		DENIS Julien	TRICHARD Jérôme	DUPRE Denise	FOREST Suzanne	VEAUX Marcelle	FLORIN Anne-Marie
ARNAS	Arnas village d'avenir	RAPENEAU Joël	LONGVERT Amick	MOREL Martine		DERRMANN Bernard	LAURENT Gérard
AZOLETTE		DURNERIN Elodie		CHABERT André		GROSSELIN Roger	
BAGNOLS		COTTINET Nathalie		RIVIERE Chantal	CARRON Daniel	CHAUDIER Nadine	POUZOL Chantal
BEAUJEU	(Commune dérogatoire)	PONCHON Marc	COEUR Muriel	SAUGEY Marie	JAFFRE Nicole	THELIERE Jean-Paul	PESNEL Yves
BELMONT-D'AZERGUES		HEQUET Michel	LEBEAU Jérôme	LEQUIEN Pascal	MAILLOT Sylvia	BERNARD Agnès	
BESENAY	Continuer ensemble pour Besenay	LIMOUSIN Odile	LOMBARD Daniel	BARBEAU Pascal	ROBITAILLE Marie	BLAIN Chantal	FLODROPS Laure
BIBOST		BRESSAND Christine		CHAVEROT Henri		FOUILLET Marie-Joseph	
BLACÉ	Agir ensemble pour Blacé	BAROUX Marie-Pierre	FAYOLLE Pascal				
		BRUNETIERE Xavier	FORESTIER Emeric				
		CHAMONARD Catherine	TRESCA Martin				
LE BREUIL	Vivre heureux à Blacé	METGE-TOPPIN Laurent					
		JAMONON Sylvie					
		ARBAULT Jean	COQUARD Natacha			LIDDAWI Myriam	

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal			Délégué de l'administration			Délégués du TGI	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
BULLY	Bully pour tous	BRUN PEYRAUD Annick	EYRAUD Bernard						
		PERRET Jean-Yves	DOINO Felice						
		PERRUQUON Séverine	MATHIEU Karine						
CENVES	Unis pour Bully	COTE Daniel	BOUVIER Danielle						
		VECCHIA Michel	FALQUE Didier						
		DENUELLE Frédéric	LAROCHE Murielle	GUILLAUMIN Marcel				JAMBON Adèle	
CERCIE	Bien vivre ensemble à Cercie	DUFAL Alain	THERIN Isabelle						
		LEMOULT Dominique	CLAUZEL Christophe						
		DUTREVE Françoise	PEIGNIER Florian						
CHAMOST-ALLIERES	Vivre ensemble à Cercie	LE FESSANT Patrick	VALLETTE Florence						
		ROUANET André							
		LITAUDON Chloé		BAPTISTA Jean	SONNERY Gabriel	ANTOINE Renée			
CHAMELET	Une nouvelle équipe pour Charentay	PEYROCHE Julien	GARDETTE Patrice	AUPETITLOT Yves	RAGNEL Mireille	MEUNIER Marie-Claude		BIDOLET Nathalie	
		DESHAYES Hubert	LAGNEAU-BEROUJON Régine						
		DESBATS Françoise	GONACHON Dominique						
CHARENTAY	Notre village demain : une équipe s'engage	LAMOTTE Fabienne	LUQUET Corinne						
		JAFFRE Samuel							
		CHEVALIER Virginie							
CHARNAY	Chamay 2020	VAPILLON Jean-Pierre	HACQUARD Stéphane	BESSON Monique		RONZON Agnès			
		ROUBAUD Lydie	SORG Dominique						
		BONIN BRESSON Frédérique	KUNTZIGER Bénédicte						
CHASSELAY	Chasselays, ensemble construisons l'Avenir	ARONICA Philippe	GHIRARDI Aurélie						
		PLACE Monique	CHARRIER Claire Hélyse						
		OBERGER Geneviève	PICHON Alain						
CHÂTILLON-D'AZERGUES	Châtillon avenir avec vous	PEROL Anthony	VERAUD Régine	FAVRE Dominique		GUIGAL Marie-Louise			
		SZOSTEK Albert							
		JAGER Yvonique							
CHAZAY-D'AZERGUES	Tous ensemble pour Chazay	RENAULT Guillaume							
		JOLY Aimé							
		BERAUD Valérie							
CHÉNELETTE	Chazay d'avenir	BENOIT Christophe	FOUILLET Jean-Bernard	BRIDAY Joël		GAY Maurice			
		BOUCAUD Jean-Paul		CINQUIN Christiane		MONTANTEME Pierre			

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal			Délégué de l'administration			Délégués du TGI	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
LES CHÈRES	L'avenir commence aujourd'hui	RUIZ Maryse							
		VENIN Chantal							
		WIDEMANN Aude							
		REPELLIN Carole							
CHESSY-LES-MINES	Les Chères pour vous et avec vous	FRAISSE Béatrice							
		LEGLISE Gaëlle							
		DESBROS Laura							
		BILLARD Diane							
CHEVINAY	Chessy source de projets	MARTINEZ Gilbert							
		PREVOT Christian							
		PACALLIER Christiane	PAULIS Frédéric	GILLET André				CARRET Catherine	
		COURVAUD Pierre		CHANTREAU Julien	PICHET Bernard			BOUILLARD André	DESMURES André
CIVRIEUX-D'AZERGUES	Ensemble, au coeur de Civrieux	Du CHAFFAUT Etienne	BOURGEAY Brigitte						
		CAPPELLETTI Rocco	PASQUAL Olivier						
		PAULIN Jean-Baptiste	GRORUD Franck						
		TORREQUADRA Jean-Luc	CESARI Béatrice						
CLAVEISOLLES	Civrieux aujourd'hui pour demain	BINAUD Denis	EHRET Gabriel						
		RAYNAUD Françoise	LAVAL Sébastien	CORNIER Madeleine	DUMONTET Chantal		JOMAIN Marie-Thérèse	DETRAY Alexandra	
		MORIN Michel							
		SINTES Patricia							
COGNY	Bien vivre à Cogy	RATIGNIER Amélie							
		KHEMDOUDI Francine							
CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	Agir ensemble à Cogy	CLAITTE Christian							
		DEAL Chantal	PELLEGRIN Isabelle	LAVILLE Michel	DEPARDON Eliane		BONJOUR Michèle	BONJOUR Pascale	
		ANTHOINE Guy	CABOUX Jean-Claude	FOUGERARD Christiane	FARJAS Monique		BOGNEAUX René	PHILIBERT Etienne	
		CHANA Gaëtan	ER RAFIQI Magali	BADOIL André			FAIZANT Roger		
COURZIEU	Avançons ensemble	MELAY Daniel	SARRASIN Didier	RAILLARD Yves Bernard	JOUTZ Lucien		FRANGIN Didier	BRONCHART Patrick	
		ROCHE Jean-François	VALOIS André	BILLANDON Jean-Paul			NICOD Michèle		
DEUX-GROSNES	Une équipe pour défendre les intérêts de notre commune rurale (Commune nouvelle au 01/01/19)	MAZOYER Stéphanie	DEFAIT Odile	LACHARME André	CHAINTREUIL Robert		BAUDRY Gérard	SANGOUARD Ferdinand	
		CHERMETTE Maurice		FLEURY Patrice Antoine			CHERMETTE Hervé		

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal		Délégué de l'administration		Délégués du TGI	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
DOMMARTIN	Continuons ensemble Pour un avenir qui rassemble	LAPALUD Sylvie	de la TEYSSONNIERE Hervé				
		SARZIER Laurence					
		ROSAT Aurélie					
		MABILON Robert	BERRAT Jean-Louis				
DRACÉ	Dommartin demain	TOURNIER Béatrice					
		ROLLET Olivier	JOSUE Sylvie	PIRON Marie-Hélène	MALLET Aline	CARON Robert	SAMSON Didier
EMERINGS		BOEUF Denise		VIOLET Robert		DUPERRET Serge	PONCET Gilbert
EVEUX	Ensemble pour Eveux	GONIN Bertrand		ROSIER Jean-Noël		BLOUIN Martine	
FLEURIE	Tous ensemble pour Fleurie	CHARNAY Nicole	GUILMART Christophe	BLEIN Véronique	CLEMENT Rémi	CHAMPAGNON Jean-Paul	MEZIAT Edmond
FLEURIEUX/L'ARBRESLE	Fleurieux un village de tradition, Des idées nouvelles	DEVAUX Françoise					
		TELMAN Carole					
		ALESSI Thomas					
		ROSSI Paul					
FRONTENAS	Fleurieux objectif 2020	SAULT Michel					
GLEIZÉ	Ensemble pour Gleizé	GUIGNIER Nadia	PASSARD Ludovic	BOUQUAND Guy		ROBESSON Christian	STIVEL Jacqueline
		DUPRESNE Louis	FIESCHI Yves				
		ROMERO Christian	EYMIN Marie-Françoise				
		DUTHEL Sylvie	VAUVERT Serge				
JOUX	Gleizé citoyenne et solidaire	LEBLOND Bernard	JULIEN Ghislaine				
		GAY Alain	MEZGHICHE Salha				
GRANDRIS	Un village à vivre, un village d'avenir	CRETIN Paul	MERVELAY Karine	DELONGVERT Frédéric	CRETIN Christiane	MEILHAN Bernard	FORY Robert
JULIÉNAS		DEBADE Maryline	DEMOLLIÈRE Patrick	POULARD Sébastien		CHADIER Jean-Pierre	
JULLIÉ		JORCIN Eric	AUDRAS Muriel	DECERLE Christine		AUDRAS Paul	
LACENAS		DESCOMBES Teddy	ROUSSOT Agnès	CHERVET Daniel	TRICHARD Rémi	CORSIN Maryse	ROLLET Dominique
LACHASSAGNE		CHAPELLE Caroline	COURBIÈRE Viviane	FAYOLLE Odile		ROBERT Chantal	PONSARD Annie
		TERRAIL Pierre		YERDAMIAN Jean		GILLET Albert	BIGOT Hélène
LAMURE/AZERGUES	Vivre à Lamure	PANEL Annie					
		NOWACZYK Véronique					
		DAILLY Didier					
LAMURE/AZERGUES	Bien être à Lamure	PERREON Suzanne					
		BAYLE Gilfes					



Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal		Délégué de l'administration		Délégués du TGI	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
ODENAS		PHILIPPE Bernard	DE CHABANNES Jean-Benoît	CHABERT Georges	DUFAITRE-GENIN Sylvie	LACONDEME Christine	JONNIERY Franck
	Bien vivre au Perréon	ROZIER Colette	PAYEN Marie Paule				
		DUDU Mireille	PERREON Ludovic				
LE PERRÉON	Le Perréon en action	LAURENT Stéphanie	DEGREUX Samuel				
		PICHOT Florence	BERERD Bruno				
POMMIERS	Vivons Pommiers ensemble (commune nouvelle au 01/01/19)	TACHON Gérard					
		CROZET Jocelyne	MATHIEU Monique	PERRIER Sylvia	LAFFAY Philippe	PIERRARD Christine	PACOUJ Gilles
PORTE DES PIERRES DOREES	Vivre à Poule les Echarmeaux	COILLARD Sylvie	GOUTTENORE Bruno	MARDUEL Pierre	DEMULE Simone	MONTESSUY Maurice	DELETOMBE Jacques
		CARRET Monique					
		PETIT Isabelle					
		BASSY Jean-Marc					
		FLECHE Colette					
PROPIERES	En avant Poule !	CHAMPALE Aymeric					
		SCHIAVON Pierrette	TRICHARD Aymeric	MARDUEL-JEANNOT Bernadette	SIMONET Laurent	CROZET Denise	PASSOT Marie-Rose
QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	Vivre ensemble à Quincié en Beaujolais	PHILIPPON Dominique	JONCY Danielle	CINQUINI Marie-Claire		JACOME René	DUCHAMPT Georges
		RAPHANEL Jeanine		MERLIER Jean Yes	DUCROS Bernard	GILLERMIN Suzanne	LAGOUTTE René
RANCHAL	Vivre tranquille à Régnié-Durette	BOTTERON Jean-Pierre	FUET Anne-Marie				
		COILLARD Pierre	DESPLACE Annick				
		CINQUIN Catherine	MATRAY Valérie				
		RAMPON Christiane	LAFREST Alain				
REGNIÉ-DURETTE	Demain, Régnié-Durette	FAVRE Patrick					
		FELLOT Emmanuel		SANDRIN Henri		BERTRAND Marie	
RIVOLET		GUYOT Maryline	PONTET Pascal	VIGNON Alain	LABROSSE Jean-Patrick	DUTREMBLE Joseph	TOURNUS Paul
SAIN-BEL	Bien vivre à Sain Bel	CHOLLIER Danielle	REVELLIN-CLERC Raymond	FOUILLET Franca		CHEVALIER Nicole	
		GUILLARME Grégory	KOOMEN Chantal	GUERRIER Gérard	LEFORT Christian	DUFOR Pierre	CROZET Gérard
SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS		MORIVAL Alain		BISSUEL Pierre		MONNERY Eliane	
		DANIEL Jérôme	FRENEAT Eric	LAURENT Janine		LAURENT Joseph	LAURENT Jean

Commune	Communes 1000 et + Norm des listes	Conseiller municipal		Délégué de l'administration		Délégués du TGI	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
SAVIGNY	Savigny l'avenir autrement	POULARD Brigitte	DARGERÉ BAZAN Martine				
		GOULLOUD Jean-Luc	RIBEYRON Jocelyn				
		DUMAS Christelle					
		DARGERÉ Alain					
SOURCIEUX-LES-MINES	Une équipe tournée vers l'avenir	LAURENT Monique					
		VARENNE Renée	DESBOIS Michel	BROUTY André		DENOYEL Pierre	
ST-APPOLINAIRE	Sourcieux en mouvement	LACROIX Didier	BESACIER Louis	MUNCH Claude	SERPOL Lionel	POPON Paulette	GUINET Jeanine
ST-BONNET-DES-BRUYÈRES		VOUILLON Marguerite		GUICHARD Gérard		COURTOIS Maurice	
ST-BONNET-LE-TRONCY		BUSCHI Emmanuel		MILSONNEAU Jérôme		PIERGA Jean-Philippe	
ST-CLÉMENT-DE-VERS		TOURNIER Céline	CREUZERAND Noëlle	PICHEREAU Jeannine	CHARVET Valérie	DESCROUX Bernard	DELAYE Michèle
ST-CLÉMENTVALSONNE		JANCENELLE Aurélie	BRIDAY Denis	SONNERY Roger		PERRIN Claude	
ST-CYR-LE-CHATOUX		MERVILLE Virginie		PICCINATO Michèle		BRONDEL Marie-France	
ST-DIDIER/BEAUJEU		DUBOST René	PEGUET Jean-Marc	VOLLE Raymond	DUPRAZ Francette	RONZIERE Jean-Paul	BESSON Hubert
ST-ÉTIENNE-DES-OUILLIÈRES	Union à Saint-Etienne-des-Ouillères	BARBE Cécile	DAUMAS Nathalie	GALLAND Christian	EMMETTIERE Nicole	DELACOLONGE Marie	TRIBOULET Georges
ST-ÉTIENNE-LA-VARENNE		FARGEOT Robert	DUFATRE Geneviève	FERRAND Bernard	DELAYE Véronique	LAPALU Michel	VION Béatrice
ST-FORGEUX	Saint-Forgeux, un village à vivre, Un village d'avenir	GIRARDET Isabelle	BOLVY Julien	DUBESSY André		GIRERD Michel	MAGAT Paulette
ST-GEORGES-DE-RENEINS	Ré-unir Saint-Georges	PETETIN Michèle					
		DIDIER Maurice					
		FARINET Florence					
		FAUVETTE Vincent					
ST-GERMAIN-NUELLES	Agir ensemble pour l'avenir de Saint-Georges Ensemble pour le renouveau à Saint-Georges	BARONE Sylvain					
		BOURGEAIS Odile	PEILLON Gérard				
		LEBOURDAIS Jeannie	RAGOT Virginie				
		CHAVÉROT Béatrice	PIN Mathieu				
ST-IGNY-DE-VERS	Horizon 2020	PUBLIE Martine	LAURENT Daniel				
		SIMONET Pascal					
ST-JEAN-DES-VIGNES	Ensemble	FOREST Daniel	BOURBON Michel	DUPASQUIER Claudette		CHABANON Eric	
		BOYER Alain	DUTRIEVOZ Eric	AUCLAIRE Anaïs		COURBIÈRE Janine	

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal		Délégué de l'administration		Délégués du TGI	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
ST-JEAN-LA-BUSSIERE	Ensemble, améliorons et développons Saint-Jean-la-Bussière	BRUN Jean-Paul					
		MARTIN Valérie	DELETRE Janine				
		GOY Gilles					
		GRAND Marie-Claude	CHAPPUY Sébastien				
		BRUN Pascal					
ST-JULIEN		PERRET Marie-Christine	BOURIGAUULT Franck	LOUALI Christian		CHERASSE Daniel	PETROZZI Florent
ST-JULIEN/BIBOST		CHIRAT Marthe		DUTOUR Pierre		CHIRAT Alain	
ST-JUST-D'AVRAY		BOURBON Brigitte	DURDILLY Jean-Marc	LACROIX Léon	SAPALY Alain	GATHIER Jean	CORGIER Pierre
ST-LAGER		RIZZO Sébastien		JANDARD Simone		BONNETAIN Aimée-Claude	
ST-MARCEL-L'ÉCLAIRÉ		GOUJET Marie-Hélène		NOYEL René		TRICAUD Robert	
ST-NIZIER-D'AZERGUES		VIGNE Christine	ADRIAN Martine	BALLANDRAS Colette	PERRAS Marie-Noëlle	BESSON Bernard	JOMARD Michèle
ST-PIERRE-LA-PALUD	Au travail pour l'avenir	PICARD Michel					
		SCHOHE Klaus					
		BERTHET Emmanuelle		BERGER Robert			
		GILFORT Chistéine					
		FALCON Colette					
ST-ROMAIN-DE-POPEY	Saint-Romain ensemble	PERRIN Michel	MICHALLET Maxime				
		VIAL Florence	PASQUET Nadine				
		BELTRAMI Dominique	CHARLES Régine				
		COLIN Rachel	CAUDRON Aude				
		GIRAUD Cédric	CAUDRON Aude				
ST-VERAND	Ensemble pour Saint Vérand	THOLAIRON Guillaume	CORBIGNOT Jean-Jacques	GLATTARD Jacques	THEVENET Martine	VIVIER MERLE Robert	ROLLET Jean-Yves
		FINO Monique	AULAS Mireille	CHABERT André	NONY Marie Michelle	MERCIER Martine	NONY Laurent
ST-PAULE		ROQUECAVE Didier		SORNIN Isabelle		SAPIN Bernard	
TAPONAS	Tarare passionnement	BROSSE Eric	DULAC Didier	EREN Zeki	GARCIA Hélène	PIGNET Michel	MATRAY Gérard
		SIMON Danielle	COTTON Marcel				
		JACQUEMOT Joëlle	AGUERA Antonio				
TARARE	Avec vous pour Tarare, aujourd'hui et demain	PERRODON Marie-Christine	KARADAG Véli				
		AERNOUT Najet	CHADOEUF-HOEBEKE Thomas				
TERNAND	Tarare bleu marine	FORGIARINI Michel	DISDIER Franck				
		DUPERRAY Blandine	MARIETTON Loïc	SIVELLE Maurice	DANGUIN Jean-Pierre	DANGUIN Jean-Pierre	

Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Conseiller municipal		Délégué de l'administration		Délégués du TGI	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
THEIZÉ	Theizé ensemble !	THIVIN Eliane					
		MORIAUD Yves					
		MAZALLON Blandine					
		MEHU Valérie					
THIZY-LES-BOURGS	Altern'active Theizé	BOURBON Jean-Luc					
		MERCIER Michel	DEBISE Nicole				
		AURAY Patrick	GIRARDET Joëlle				
		PLAGNAL Elisabeth	BLANC-BUYS Patricia				
VAL D'OINGT	Ensemble, réussissons Thizy les Bourgs	GAUCHON Pascale	REYMBAUT Anne				
		BISSAY Gisèle	HADJAB Mohamed				
		PEREZ Pierre	REBOUILLAT Séverine	PROST Jacques	DUMAS Yves	GUILLARD Marie-Joseph	LAVIELLE Gérard
		VIAL Dominique	VIAL Louis	DUPERRAY Colette		GIROD Jean-Pierre	
VAUX-EN-BEAUJOLAIS	Pour la défense des intérêts communaux	FOLEY Geneviève	COSTE Christian	COLLONGE Xavier	REYNAUD Gisèle	SANLAVILLE Suzanne	PERREON Michèle
		POURREYRON Cyril		CANARD Michel		LE BOURLAY Paul	
VILLEFRANCHE-SAÔNE	Ensemble pour Villefranche	CARETTE Christophe	JUGNET Patrick	DUCRUX Renaud	TROJA Elodie	PERRET Frédérique	
		DUPERRAY Véronique		WIERNSPERGER Nicole	DEMAISON Gilles	LIEVRE Christiane	DUBET Solange
		COURT Henriette					
		AKSU-GIRISIT Kesiban					
VILLIÉ-MORGON	Villefranche en mouvement	ESPASA Christophe					
		RONZIERE Pascal					
VINDRY-SUR-TURDINE	Villefranche ville avenir	LEBAIL Danièle					
		RINGUET Christophe		MARIN Maurice		LARGE Alain	
	(commune nouvelle au 01/01/19)	LEVIGNE Yves		DEBRUN Henri		LAURENT Pierre	

Direction départementale des territoires du Rhône

69-2019-01-09-012

Arrêté préfectoral portant approbation du dossier  
préliminaire de sécurité (DPS) relatif au projet  
« Aménagement du carrefour de la Boutasse à Bron »



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires du Rhône**

Lyon, le 9 janvier 2019

*Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires*

*Unité Déplacements*

**Objet : Lignes T2-T5 – Aménagement du carrefour de la Boutasse à Bron**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDT-SCADT-2019-01-09**

### **PORTANT APPROBATION DU DOSSIER PRÉLIMINAIRE DE SÉCURITÉ DU PROJET**

#### **« AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA BOUTASSE À BRON »**

- Vu le Code des Transports,
- Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône,
- Vu le décret n°2017-440 du 30 mars 2017 relatif à la sécurité des transports publics guidés,
- Vu le décret n°2010-1580 du 17 décembre 2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG),
- Vu l'arrêté préfectoral n°PREF\_DCPI\_DELEG\_2017\_11\_05\_15 du 5 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Joël PRILLARD, directeur départemental des territoires du Rhône,
- Vu l'arrêté du 23 mai 2003 modifié relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transports publics guidés urbains,
- Vu l'arrêté du 2 février 2011 portant organisation du STRMTG,
- Vu la circulaire du 6 juillet 2011 relative à l'organisation du contrôle des systèmes de transports et de l'instruction des dossiers entre le STRMTG, les préfets et leurs services, en application du décret du 17 décembre 2010,
- Vu les guides d'application STRMTG en vigueur relatifs au contenu détaillé des dossiers de sécurité (réf. 1.1-GA TGU-Contenu détaillé du DDS, 1.2-GA TGU-Contenu détaillé du DPS, 1.4-GA TGU-Contenu détaillé du DAE, 1.5-GA TGU-Contenu détaillé du DS),
- Vu le courrier du SYTRAL de transmission du dossier préliminaire de sécurité (DPS) et de ses annexes du 14 août 2018, réceptionné en préfecture le 16 août 2018,

Direction Départementale des Territoires du Rhône – 165, rue Garibaldi – 69 401 Lyon cedex 03  
Standard – 04 78 62 50 50 –  
Accueil du public : DDT Cité administrative (Bâtiment A) 9h00-11h00 / 14h00-16h00

- Vu les pièces complémentaires du DPS consolidé transmises le 1<sup>er</sup> octobre 2018,
- Considérant la notification de complétude du préfet du Rhône du 9 octobre 2018 sur le dossier préliminaire de sécurité relatif à l'opération « Aménagement du carrefour de la Boutasse à Bron »,
- Considérant l'avis du STRMTG Bureau Sud-Est en date du 7 janvier 2019 ;

## Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires

### ARRÊTE

#### Article 1

Le dossier préliminaire de sécurité (DPS) relatif au projet « Aménagement du carrefour de la Boutasse à Bron » est approuvé.

#### Article 2

L'approbation du dossier préliminaire de sécurité (DPS) est assortie des prescriptions suivantes :

- **Carrefour La Boutasse BR004** : La mise en service de la traversée de plate-forme modifiée dans sa configuration définitive (à l'issue de la phase 4a) ne pourra intervenir qu'après l'approbation du dossier de sécurité final.  
Au moins 3 semaines avant le début des essais (prévus en fin de phase 2), le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) transmettra au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG) une note validée par l'organisme qualifié agréé (OQA) décrivant les différentes phases d'exploitation temporaires et les dossiers des carrefours associés, les vérifications et essais prévus en amont de chaque phase, l'analyse des risques et les mesures de couvertures associées.
- **Temps d'attente maximal pour un usager en carrefour** : Dans l'hypothèse où le carrefour « La Boutasse » dépasserait le temps d'attente de 120 secondes fixé par l'article 110 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (ISSR), une note spécifique justifiant le dépassement de ce temps d'attente ainsi que la valeur du dépassement sera fournie dans le dossier de sécurité préalable à la mise en service. Une attention particulière devra être portée sur le temps d'attente imposé aux piétons.
- **Obstacles fixes** : La démonstration de la fusibilité de toute émergence d'une hauteur supérieure à 20 centimètres implantée dans la zone devant être libre de tout obstacle fixe, au sens du guide STRMTG « Implantation des obstacles fixes à proximité des intersections tramways/voies routières », devra être apportée dans la suite du projet.
- **Signaux R25** : Une note justificative précisant les principes de sonorisation et de fonctionnement en mode nominal et en mode dégradé des nouveaux signaux R25 implantés, au regard des exigences réglementaires applicables, devra être fournie dans le dossier de sécurité préalable à la mise en service. Par souci d'homogénéité, le fonctionnel adopté devra être le même que celui adopté pour la future ligne de tramway T6.

- **Lisibilité de la plateforme :** Le contraste entre la voirie et la plate-forme étant faible (revêtements déjà réalisés), le gabarit limite d'obstacle (GLO) devra être marqué dans le carrefour. Les marquages sur chaussée et le guidage sur plate-forme devront permettre une bonne différenciation des espaces afin d'améliorer la lisibilité des aménagements pour les piétons, les cycles et les véhicules routiers.
- **Ligne Aérienne de contact :** En cas d'emploi de boucle isolante au niveau de la ligne aérienne de contact (hauban ou bras de rappel), le montage réalisé devra respecter le domaine d'utilisation de la boucle mise en œuvre. Les justificatifs seront à apporter dans le dossier de sécurité.
- **Autre point d'attention :** Une attention particulière sera également portée dans la suite du projet sur la vérification et la validation, lors des essais, de jour comme de nuit, des conditions de visibilité réciproque tramways/tiers le long du tracé, en particulier au niveau des traversées de plateforme.

### Article 3

Le présent arrêté sera notifié :

- à la Présidente du SYTRAL ;
- au Responsable du STRMTG Bureau Sud-Est ;

Pour le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône

et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,  
*Signé*  
Joël PRILLARD